

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de BRANGUES.

Le 12 Juin 2024 à 20h15.

Sous la présidence de Mr Sylvain GRANGER, Maire de Brangues.

Nombre de conseillers municipaux présents : 13.

Aurélie MASSE, Coralie Da COSTA, Corrine PERRET, Daniel REVELLO, Éric MICHOU, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Mallaury SOTTIZON, Robert PYOT, Roland BIGAT, Sandrine BOURGEY, et Mr le maire Sylvain GRANGER.

Alix LARCHEY absente non excusée.

Désignation d'un secrétaire de séance : Daniel REVELLO assisté de Sandrine BOURGEY.

Ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024.
2. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la coupe d'un arbre EBC
3. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'éclairage.
4. Augmentation du loyer de l'appartement communal N°101 sis 136 rue du Village.
5. Demande de subvention pour des travaux de rénovation de l'appartement N° 101.
6. Relevé des décisions prises depuis le 15 Mai 2024.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024 (Sylvain Granger).

Le maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024 leur a été transmis avec la convocation à la présente séance, soit, dans un délai raisonnable pour en prendre connaissance.

Il rappelle qu'il a été rédigé par Mr Daniel REVELLO conseiller municipal assisté de Mme BOURGEY Sandrine conseillère municipale et demande aux élus de prendre note qu'il comporte bien :

- La date et l'heure de la séance ;
- Les noms du maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance.
- Le quorum.
- L'ordre du jour de la séance.
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles l'ont été.
- Les demandes de scrutin particulier, le cas échéant.
- Le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote.
- La teneur des discussions au cours de la séance.

Le Maire invite les élus, s'ils le souhaitent, à émettre des observations sur le procès-verbal.

Après avoir entendu et traité les éventuelles observations, et conformément à la jurisprudence, le Maire (Sylvain GRANGER) soumet le procès-verbal à l'approbation des élus présents lors de la séance du 12 Juin 2024.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la coupe d'un arbre EBC (Espace Boisé Classé) : Mallaury SOTTIZON.

Sur la place du village, nos platanes ne sont pas « en très bonne forme (ONF) », ils sont attaqués par un champignon lignivore entraînant une stabilité non garantie dans le temps et préconisant l'abattage ou le recépage (Couper un arbre près de terre pour faire venir des pousses plus fortes) immédiat. Pour cela, nous avons obligation d'établir une DP.

Après avoir ouï l'exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité** le projet de déclaration et le recépage du platane N°2, ainsi que des travaux forestiers sur les charpentières des platanes.
- **Autorise** le Maire à signer et déposer la DP.
- **Ajoute** qu'en l'absence de conflit d'intérêt, le Maire est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la DP après instruction.

3. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'éclairage : Mallaury SOTTIZON.

Projet de rénovation d'une partie de l'éclairage public :

- Tranche N°1 => rue du Bourg et du Village, route de Morestel et de Groslée et lotissement du Bourg.

Certains lampadaires seront changés d'où nécessité d'une DP, c'est le cas pour les éclairages route de Morestel (deux lampadaires). Pour les autres, on utilisera le procédé « retrofit » (Le retrofit consiste à remplacer une ancienne ampoule par une ampoule LED).

Le Maire nous rappelle que pour des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la commune, il convient de joindre une délibération l'autorisant à déposer et à signer cette demande.

Après avoir ouï l'exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité** le projet de déclaration préalable pour le remplacement des luminaires route de Morestel.
- **Autorise** le Maire à signer et déposer la DP et tout acte s'y rapportant.
- **Ajoute** qu'en l'absence de conflit d'intérêt, le Maire est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la DP après instruction.

4. Augmentation du loyer de l'appartement communal N°101 sis 136 rue du Village.

Le Maire informe le conseil du départ le 22 Juin 2024 de la locataire de l'appartement T3 au N°101, 136 rue du Village.

A l'occasion de la signature du futur bail :

Après avoir effectué des travaux d'améliorations dans ce logement :

- Changement des radiateurs (réduction de la facture énergétique).
- Rafraîchissement des deux chambres et du couloir.
- Remise à niveau de l'électricité.

Le loyer sera de 480€ + 20,09€ de charge.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** :

- L'augmentation du loyer de l'appartement T3 sis 136 rue du Village (N°101) à 480€ mensuels et maintien le montant des charges à 20,09€ mensuels.
- **Autorise** le Maire à contracter tout nouveau bail suivant les montants adoptés.
- **Charge** le Maire de toute sujétion en lien avec cette décision.

5. Demande de subvention pour des travaux de rénovation de l'appartement N° 101.

Ce point N°5 est ajourné en raison de la méconnaissance du montant des travaux et surtout dans la recherche de financement qui est en cours.

6. Relevé des décisions prises depuis le 15 Mai 2024.

Décisions prises :

- Contrat de maintenance annuelle dématérialisation (CERIG) => 45,00€.
- Fournitures scolaires (Classe de Sébastien) (Grenoble Bureau) => 979,87€.
- Contrôle technique quinquennal ascenseur (APAVE) => 345,60€.
- Vérification de conformité électrique de nos bâtiments (APAVE) => 1280,40€.
- Changement du vase d'expansion chaufferie (Jean Veyret) => 1083,36€.

Pour information, commande du CCAS (Germaine BUYRET) chez LOUVET-AUTOS pour la remise en état du Minibus Peugeot Boxer => 1977,12€.

Présentation publique des autorisations d'Urbanisme avec le liste des arrêtés pris depuis le 15 Mai 2024 (= Accord donné >> les demandes refusées ou en cours d'instance ne sont pas communicables au public).

N° demande DP/PC	Demandeur	Type de Travaux	Date d'Autorisation
DP 0380552410006	Bertrand Jean-M.	Ouverture muret accès	Refus le 13/05/2024
DP 0380552410007	Beaudiquez Philippe	Revêtement terrasse	13/05/2024
DP 0380552410008	Nemoz/Guillemat	Création d'ouvertures	27/05/2024
N° demande CU	Demandeur	Adresse/Propriétaire	Objet
380552410005	Me Mayen	La Pomatière/CTS Deschamps De Boni	Simple Information droit d'Urbanisme
DIA	Demandeur	Propriétaire	Réponse
Néant			

Décisions approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

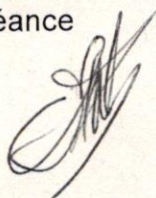
QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place du tour de garde pour les élections législatives des 30 Juin et 7 Juillet 2024.
- Présents au schéma de Mutualisation (document initié par la Communauté de Communes présentant le projet de mise en commun de moyens) à Montcarra.
- Présents au moment convivial à Saint-Victor de Morestel le 3 Juillet 2024.
- Spectacle sur les JO réalisé par les enfants de l'école de Brangues le 22 Juin 2024 à 17h30 au Château (Laura ESCOBAR). Ce spectacle a lieu dans le cadre du Solstice de Brangues.
- Prochain Conseil Municipal le 17 Juillet 2024.
- Câbles Orange et Fibre pris dans les arbres route de la Digue : visite de Orange pour l'élagage à l'automne. Pour la fibre, on attend la visite de « Iserefibre » (Éric MICHOU et Daniel REVELLO).

La Séance est levée à 22h45.

PV approuvé le 17 juillet 2024 à l'unanimité
Daniel REVELLO

Secrétaire de séance



Le Maire,

Sylvain GRANGER